

## Immatriculation d'une SARL / EURL

### Pour le ou les gérant(s)

*de nationalité française :*

- 1 copie recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ou 1 extrait d'acte de naissance en original de moins de 3 mois avec filiation

*de nationalité étrangère :*

- Carte de commerçant selon la nationalité
- Titre de séjour s'il y a lieu

Dans tous les cas :

- 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation pénale (modèle à télécharger dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Si la gérance est majoritaire :

- Imprimé TNS - (Personne relevant du régime des travailleurs non-salariés) Cet imprimé est téléchargeable à partir du site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>
- Numéro de sécurité de sécurité sociale

### Pour la personne morale

- 1 statut original
- 1 procès verbal original de l'assemblée générale nommant le ou les gérants s'ils ne sont pas nommés dans les statuts
- parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)
- attestation de dépôt de capital si l'adresse ou ont été déposés les fonds ne figure pas dans les statuts.

Eventuellement,

- 1 rapport du commissaire aux apports s'il y a un apport en nature supérieur à la moitié du capital social

## Justificatif de la jouissance des locaux

### **Création** de fonds de commerce :

- Justificatif du local (bail commercial, copie quittance EDF au nom du gérant, autorisation de mise à disposition des locaux...)

### **Achat** de fonds de commerce :

- Expédition notariée ou original de l'acte d'achat enregistrée au service des impôts
- Parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

### **Location gérance**

- copie du contrat de location gérance
- parution au journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

## Pour l'activité

Votre activité est peut-être réglementée, à titre indicatif, vous pouvez le vérifier dans la liste des activités réglementées dans la rubrique INFOS PRATIQUES.

## Coût de la formalité

► Règlement des frais de greffe par chèque :

Si création : 37.45 €

Si création sans activité : 66.88 €

Si achat ou location gérance du fonds : 69.56 €

Si dépôt du rapport du commissaire aux apports 15.27 €

Joindre l'imprimé M0 dûment complété

L'imprimé volet social – Formulaire TNS dûment complété

Ces imprimés sont téléchargeables à partir du site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

## CFE PREMIUM

Bénéficiez de notre accompagnement personnalisé sur rendez-vous avec le "[Service Premium](#)", simplifiez-vous la vie pour 70 €. Le CFE vous accueillent pour mener à bien vos démarches, vous aide dans l'élaboration de votre formalité, vous informe sur la réglementation en vigueur ainsi que sur les organismes obligatoires liés à la création d'entreprise (Urssaf, INSEE, organismes sociaux et fiscaux).

**Numéro unique** : 04 94 22 80 34